



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales de l'Isère représentée par la présidente de son conseil d'administration, Madame Anne-Laure MALFATTO et par sa Directrice, Madame Florence DEVYNCK, dûment autorisées à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

Et :

- La commune de Claix représentée par son Maire, Monsieur Christophe REVIL, dûment autorisé par délibération du conseil municipal n° 47/2022 du 29/06/2022
- La commune de Le Gua représentée par son Maire, Monsieur Simon FARLEY, dûment autorisé par délibération du conseil municipal n°373-2022 du 28/03/22
- La commune de Miribel-Lanchâtre représentée par son Maire, Monsieur Michel GAUTHIER, dûment autorisé par délibération du conseil municipal n° du
- La commune de Pont de Claix, représentée par son maire M. Christophe FERRARI, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal n° du
- La commune de Saint-Paul de Varces représentée par son Maire, Monsieur David RICHARD, dûment autorisé par délibération du conseil municipal n° du
- La commune de Varces-Allières-et-Risset représentée par son Maire, Monsieur Jean-Luc CORBET, dûment autorisé par délibération du conseil municipal n° du
- La commune de Vif représentée par son Maire, Monsieur Guy GENET, dûment autorisé par délibération du conseil municipal n° du

Ci-après dénommées Les Communes du territoire Grenoble-Alpes Métropole Sud-Ouest (GAM SO) et la commune de Pont de Claix

Et :

- Le département de l'Isère, représenté par son président Monsieur Jean-Pierre Barbier, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de sa Commission permanente ;

Ci d'après dénommé « le département »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf en date du 22 janvier 2021 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu les délibérations figurant sur l'annexe 6 de la présente convention.

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer sur le territoire deux bassins de vie de la façon suivante :

Le bassin de vie des communes de Claix, Le Gua, Miribel-Lanchâtre, Saint-Paul de Varces, Varces-Allières-et-Risset, Vif

Les caractéristiques territoriales suivantes du territoire GAM SUD OUEST

- Sur les 29 271 habitants recensés au total dans le territoire supra-communal, 84,7% d'entre eux se concentrent dans trois communes : Vif, Varces-Allières-et-Risset et Claix. Saint-Paul de Varces et Le Gua sont des territoires de plus faible densité démographique, ils regroupent 13,8% des habitants. La commune de Miribel-Lanchâtre, située la plus au sud du périmètre d'étude, est la moins peuplée.
 - Entre 1968 et 1990, la population a doublé sur le territoire. Après les années 1990, la croissance démographique se poursuit mais son intensité décélère. Sur l'intervalle le plus récent, 2013-2019, le territoire supra-communal a « gagné » 1 503 habitants supplémentaires, soit +5,4%. Notons que la croissance démographique du territoire est nettement supérieure aux autres échelles de comparaison (département, la région, l'hexagone). Seule, la commune du Gua est marquée par un recul démographique de 2,3% entre 2013 et 2019 (- 42 habitants). Ailleurs, le nombre d'habitants augmente mais dans des proportions différentes. Varces-Allières-et-Risset et Vif connaissent les plus fortes progressions démographiques. A Claix, à Miribel-Lanchâtre et à Saint-Paul de Varces, les effectifs sont aussi positifs mais ils restent faibles, inférieurs à une croissance de 100 personnes.
 - En 2013-2019, le taux moyen de natalité de 10‰ dans le territoire GAM Sud-ouest est le plus bas des autres échelles de comparaison. Entre 2013-2019, le taux de mortalité est de 4,8‰ dans le territoire supra-communal, il se situe bien en-dessous des autres périmètres au même intervalle de référence.
 - En 2019, 54% des habitants vivant sur le territoire GAM Sud-Ouest ont moins de 45 ans et 46% sont âgées de 45 ans et plus. Si le territoire, qui se caractérise par la jeunesse de ses habitants, notons cependant une représentativité plus importante des adultes d'âge intermédiaire (+3,8 points de 45-59 ans par rapport à la moyenne métropolitaine) et aussi de jeunes séniors (+2,6 points de 60-74 ans). Ceci est indicatif d'un vieillissement à l'œuvre d'une partie de la population. L'évolution, sur les deux intervalles, confirme le vieillissement du territoire avec une très forte augmentation des populations âgées de 60 ans et plus.
 - A Vif, Miribel-Lanchâtre et Varces-Allières-et-Risset, la part des nouveaux arrivants est supérieure à la moyenne du territoire supra-communal. En 2019, le territoire GAM Sud-Ouest compte 12 590 logements au total. L'évolution sur les deux intervalles est forte, +12,1% (+1357 logements), elle est le double des autres échelles de comparaison.
 - La vocation résidentielle est le trait caractéristique du territoire supra communal. La typologie de l'habitat est assez spécialisée sur le territoire supra communal, on compte 68,8% de maisons et 31,2% d'appartements en 2019. Les logements présents sur le territoire GAM Sud-Ouest sont de grande taille avec 5 pièces en moyenne par maison et plus de 3 pièces en moyenne par appartement. Le poids du parc locatif social représente 10,9% en 2019 au sein du territoire GAM Sud-Ouest, pour 13,7% à l'échelle départementale et 14,7% à l'échelle nationale. Les communes de Varces-Allières-et-Risset, Vif et Claix concentrent la plus grande part de logements sociaux.
 - En 2019, la taille moyenne des ménages dans le territoire GAM Sud-Ouest atteint 2,38 personnes par foyer. Elle est supérieure à la taille moyenne des ménages français de 2,18. Entre 2013 et 2019, le nombre de ménages a fortement progressé de +11,9% (+1 240 effectifs). Cette hausse est deux fois plus élevée qu'à l'échelle départementale et nationale.
 - Avec un indice de concentration d'emploi de 52,6, le territoire GAM sud-Ouest est en sous-représentation d'emplois. Le taux d'activité de 77,7% sur le territoire est supérieur à l'ensemble du panel de comparaison et augmente de +1,8 point sur l'intervalle 2013-2019. En 2019, la part du chômage est basse, elle se situe à 5,8% dans le territoire supra communal. Ce taux est bien en-dessous de l'ensemble du panel de comparaison.
 - La part des foyers fiscaux imposés est importante, elle se situe au-dessous des parts moyennes du département (61,2%), de la région (58,3%) et de l'échelle nationale (57,6%).
-
- **L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles**
 - En termes de structure petite enfance le territoire est doté de 6 multi-accueil, avec 132 places en PSU, 3 Relais petite enfance, 3 LAEP (Varces, Vif, Claix.). 170 assistantes maternelles sont agréées sur le territoire GAM Sud-Ouest.

- Au niveau de l'enfance, le territoire GAM Sud-Ouest possède 17 groupes scolaires. Le territoire dispose d'une couverture totale en accueils périscolaires et partielle en accueils périscolaires (Le Gua et Miribel n'ont pas d'accueil extrascolaires ALSH).
 - Le territoire dispose de trois collèges (Claix, Varcès et Vif) mais aucun lycée n'est implanté sur le territoire. Il dispose également d'une couverture complète de l'offre en direction de la jeunesse (4 espaces jeunes avec animations jeunesse), ainsi qu'un PIJ (Varcès).
 - En termes d'accès aux droits, le territoire dispose de 3 centres sociaux. Seules les communes du territoire GAM Sud-Ouest, Claix et Vif, sont dotées de service d'aide aux droits.
 - L'offre sportive est importante sur le territoire GAM Sud-Ouest et bien diversifiée. L'offre culturelle est moins développée et aussi faiblement diversifiée.
- **Le bassin de vie est le suivant :**
Le territoire est situé au sud-ouest de Grenoble-Alpes Métropole. L'une de ses spécificités est d'être composé de zones urbaines, de zones rurales et de se trouver en plaine et en montagne. Il occupe en effet une partie de la basse vallée du Drac et il est adossé au massif du Vercors. Depuis plus d'une dizaine d'années, on assiste à une évolution de la population avec deux grandes tendances : la part de seniors est en augmentation. Parallèlement, nous assistons à l'arrivée d'une population jeune et familiale qui semble quitter les secteurs urbains fortement densifiés pour s'installer en périphérie. Ce sont aussi des actifs qui en grande majorité travaillent sur et autour de Grenoble.
Le territoire est traversé par l'A 480 avec des accès réguliers aux communes. Plusieurs lignes de transport en commun permettent l'accès à la Métropole, mais avec des fréquences disparates entre les communes.
 - **Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent :**
Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, l'accompagnement à la parentalité, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté.
 - **Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs :**
L'ensemble des compétences couvertes par les champs d'intervention partagés, à savoir la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, l'accompagnement à la parentalité et l'accès aux droits correspondent à des compétences communales, même si certaines d'entre elles sont facultatives et que d'autres peuvent être partagées.

Le bassin de vie de la commune de Pont de Claix

- **Les caractéristiques territoriales :**
la commune de Pont de Claix est située au sud de l'agglomération grenobloise, appartient à l'EPCI Grenoble Alpes Métropole (49 communes).
L'urbanisme de la commune est assez composite, associant zones pavillonnaires, ensembles d'habitat collectif et zones d'activités économiques et industrielles. 10 435 personnes habitent ce territoire caractérisé par la présence d'une plateforme chimique qui occasionne un urbanisme contraint le long de cette dernière et des voies de communication. Cette plateforme recouvre un tiers du territoire communal. L'industrie chimique et l'industrie papetière ont longtemps été les premiers employeurs de Pont de Claix. La population pontoise reste encore marquée par une tradition industrielle forte qui explique certaines de ses caractéristiques socio-économiques : une population ouvrière, globalement peu diplômée et dont les enjeux sociaux et économiques restent prégnants. Actuellement, la ville connaît un renouvellement urbain avec la construction de logements depuis la mise en vigueur du dernier PPRT (Plan de Prévision des Risques Technologiques) en 2018. L'urbanisme en pleine mutation s'adaptera aux enjeux d'aménagement, démographiques et écologiques.
- **L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles**
 - Le CCAS de Pont de Claix gère :
 - ✓ le centre social Irène Joliot Curie et le centre social Jean Moulin ;
 - ✓ un Centre de panification et d'éducation familiale ;

- ✓ un EPHAD
- Les équipements Petite Enfance comprennent :
 - ✓ la crèche Françoise Dolto agréée pour 62 places ;
 - ✓ la crèche Jean Moulin agréée pour 38 places ;
 - ✓ la crèche familiale agréée pour 8 places ;
 - ✓ un RPE et un LAEP « La Capucine »
- Le service enfance jeunesse gère :
 - ✓ 10 accueils périscolaires (un sur chaque école maternelle et élémentaire)
 - ✓ 1 accueil de loisirs jeunes 11-17 ans à l'Escale
 - ✓ 1 Point Infos Jeunes
 - ✓ Délégation de service public avec l'Association Alfa3a pour les accueils périscolaire (mercredi) et extra-scolaire 3-11 ans
- **Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent :**

L'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté. Sur le territoire de Pont de Claix, ces objectifs sont déclinés notamment de la manière suivante :

 - Agir autour de la parentalité pour toutes les familles et faciliter les relations et les solidarités intra et inter-familiales.
 - Permettre aux familles d'être intégrées à la vie de la cité
 - Soutenir les familles dans leur rôle de parents
 - Agir dès la petite enfance pour lutter contre les inégalités ;
 - Permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle ;
 - Proposer un accueil qui favorise la socialisation du jeune enfant, son ouverture à la culture et à la nature, le développement de son langage, son épanouissement.

En conclusion des deux bassins de vie

Dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins des territoires, la Caf de l'Isère et les communes de Claix, Le Gua, Miribel-Lanchâtre, Saint-Paul de Varcès, Varcès-Allières-et-Risset, Vif pour leur bassin de vie et la commune de Pont de Claix pour son bassin de vie, souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à mettre en œuvre de façon coordonnée, avec le soutien des partenaires, sur chacun des deux bassins de vie identifiés le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Chaque projet est établi à partir d'un diagnostic, l'un pour le bassin de vies des communes de Claix, Le Gua, Miribel-Lanchâtre, Saint-Paul de Varcès, Varcès-Allières-et-Risset, Vif, l'autre pour le bassin de vie de Pont de Claix, tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

- Annexe 1 pour le bassin de vies des communes de Claix, Le Gua, Miribel-Lanchâtre, Saint-Paul de Varcès, Varcès-Allières-et-Risset, Vif
- Annexe 1 bis pour le bassin de vie de Pont de Claix

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires (Annexe 1 bis pour le bassin de vie de Pont de Claix de la présente convention)
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De définir l'organisation du travail partenarial (la gouvernance) ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements en identifiant les enjeux et plans d'actions pour chaque bassin de vie (Annexe 3 bis pour le bassin de vie le bassin de vie de Pont de Claix) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 5 bis pour le bassin de vie de Pont de Claix).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF ET DES COLLECTIVITES SIGNATAIRES

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le bassin de vie des communes de Claix, Le Gua, Miribel-Lanchâtre, Saint-Paul de Varces, Varces-Allières-et-Risset, Vif et sur le bassin de vie de Pont de Claix concernent :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement

Les champs d'intervention des communes

Les communes du territoire GAM Sud-Ouest mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés. Celles-ci concernent, entre autres :

- L'accueil des jeunes enfants et des enfants
- L'accompagnement à la parentalité
- La jeunesse
- L'accès aux droits et aux services
- La culture

Les interventions de la commune de Pont de Claix, sur son bassin de vie concernent :

- L'organisation de l'accueil des jeunes enfants (petite enfance de 0 à 3 ans)
- La gestion des écoles maternelles et élémentaires
- L'organisation de l'accueil de loisirs des enfants et des jeunes en périscolaire et en extrascolaire
- L'accompagnement social des publics fragiles
- L'accompagnement de la parentalité
- L'accompagnement des jeunes

Les champs d'intervention du Département de l'Isère

Le Département de l'Isère accompagne les Isérois dans leur vie quotidienne en matière d'accompagnement social, d'insertion, de parentalité, de protection de l'enfance, et d'accompagnement à la dépendance et au handicap.

Chef de file des solidarités et de la cohésion territoriale, le Département de l'Isère a une compétence générale d'accueil, d'accès aux droits et d'intervention sociale et médico-sociale auprès des Isérois.

A ce titre, le Département définit et met en œuvre une politique d'action sociale qui tend à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. Il coordonne les actions menées sur son territoire.

Depuis 2015, le Département souhaite développer une approche transversale et globale des politiques sociales et médicosociales mises en œuvre en favorisant la mobilisation des partenaires institutionnels et la coordination des actions menées sur chaque territoire.

La Caf de l'Isère et le Département partagent le même souci de lutte contre les exclusions. C'est ainsi que le Département et la Caf ont développé des collaborations territoriales au service des habitants du département, dans un objectif de meilleure prise en compte des besoins des publics isérois.

ARTICLE 3 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
 - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
 - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
 - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;

- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
 - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
 - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Les principaux enjeux dégagés des diagnostics sont décrits dans chacune des annexes présentant les plans d'actions (annexe 3 pour le bassin de vie GAM Sud Ouest et annexe 3 bis pour le bassin de vie de Pont de Claix)

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

- La Caf de l'Isère et les communes de Claix, Le Gua, Miribel-Lanchâtre, Saint-Paul de Varces, Varces-Allières-et-Risset, Vif s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.
- La Caf de l'Isère et la commune de Pont de Claix, pour son bassin de vie, s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue des Contrats Enfance et Jeunesse passés avec les collectivités signataires, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire CTG » qui apparaissent dans les conventions d'objectifs et de financements.

De leurs côtés, les collectivités s'engagent à poursuivre leurs soutiens financiers en ajustant en conséquence la répartition de leurs contributions pour les équipements et services listés en annexe 2 pour le bassin de vie des communes de Claix, Le Gua, Miribel-Lanchâtre, Saint-Paul de Varces, Varces-Allières-et-Risset, Vif et en annexe 2 bis pour le bassin de vie de Pont de Claix. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 5 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage. Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et des communes de Claix, Le Gua, Miribel-Lanchâtre, Pont de Claix, Saint-Paul de Varces, Varces-Allières-et-Risset, Vif et du conseil départemental de l'Isère.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le pilotage et l'animation du Comité de Pilotage sont assurés conjointement par les communes de Claix et Varcès pour le bassin de vie de Claix, Le Gua, Miribel-Lanchâtre, Saint-Paul de Varcès, Varcès-Allières-et-Risset, Vif, par la commune de Pont de Claix pour le bassin de vie de Pont de Claix avec le soutien de la Caf de l'Isère.

Le secrétariat permanent est assuré par le binôme de portage du comité technique pour le bassin de vie des communes de Claix, Le Gua, Miribel-Lanchâtre, Saint-Paul de Varcès, Varcès-Allières-et-Risset, Vif : les communes de Claix et de Varcès-Allières-et-Risset. Le secrétariat permanent est assuré par la commune de Pont-de-Claix pour le bassin de vie de Pont-de-Claix.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 et 4 bis de la présente convention.

ARTICLE 6 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 7 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 8 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 3 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5 et 5 bis.

ARTICLE 9 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 01 janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 10 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 11 : LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 12 : LES RECOURS

- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 13 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

<p>La Caf de l'Isère La Directrice</p> <p>Florence DEVYNCK</p>	<p>La Caf de l'Isère La Présidente</p> <p>Anne-Laure MALFATTO</p>
<p>La commune de Claix Le Maire</p> <p>Christophe REVIL</p>	<p>La commune de Le Gua Le Maire</p> <p>Simon FARLEY</p>
<p>La commune de Miribel-Lanchâtre Le Maire</p> <p>Michel GAUTHIER</p>	<p>La commune de Pont de Claix Le Maire</p> <p>Christophe FERRARI</p>
<p>La commune de Saint-Paul de Varcès Le Maire</p> <p>David RICHARD</p>	<p>La commune de Varcès-Allières-et-Risset Le Maire</p> <p>Jean-Luc CORBET</p>
<p>La commune de Vif Le Maire</p> <p>Guy GENET</p>	<p>Le département de l'Isère Le Président</p> <p>Jean-Pierre BARBIER</p>

ANNEXE 1 – Diagnostic partagé

ANNEXE 1 Diagnostic social partagé territoire GAM Sud-Ouest (document joint)
ANNEXE 1 bis Bassin Pont-de-Claix

ANNEXE 1 BIS – Diagnostic bassin de vie de Pont de Claix

- Pont de Claix compte 10435 habitants (2,34 % de la population métropolitaine). Le nombre d'habitants diminue constamment depuis 1975 (12 746 habitants). Cette diminution s'explique par un solde migratoire négatif qui n'est plus compensé par le solde naturel. Cette diminution est une exception dans l'agglomération grenobloise. Cette exception pontoise peut s'expliquer par le manque de constructions vu les contraintes de l'ancien PPRT.

Une autre caractéristique est le vieillissement de la population : la part des +60ans augmente 4,2points entre 2007 et 2017 alors que la part des 0-29 ans diminue de 2,8 points et 1,3 points pour celle des 30-59 ans. Ce constat, en revanche, est partagé avec les autres communes. Cependant, 28 % des Pontois

ont entre 3 et 24 ans.

- Répartition des 4 508 ménages pontois :

	Pont de Claix	GAM	France
Personne seule	36,6	41,8	36,4
Colocation	1,5	3,5	2,1
Couple sans enfants	22	23,1	26,4
Couple avec enfants	26,7	22,6	25,7
Famille monoparentale	13,1	9,1	9,4

- Familles selon le nombre d'enfant(s) âgé(s) de moins de 25 ans

	Pont de Claix	GAM	France
Avec 1 enfant	43,3	41,8	42,8
Avec 2 enfants	34,7	39,9	39,1
Avec 3 enfants	22	18,3	18

La population de Pont de Claix comporte une part élevée de couples avec enfants (près d'un ménage sur 3), et de familles monoparentales (près de 12 % des ménages). 43 % des familles pontoises ont 1 enfant, 35 % ont 2 enfants et 22 % ont 3 enfants ou plus. Ce dernier chiffre est parmi les plus hauts de la Métropole, plus haut également que le pourcentage à échelle de la France. Pont de Claix compte donc beaucoup de familles nombreuses, c'est pour cela que la Ville a notamment décidé de construire un nouveau Pôle petite enfance et assure un accueil périscolaire et extra-scolaire avec une offre variée.

La part de familles monoparentale est importante sur le territoire. On peut aussi remarquer que Pont de Claix est caractérisé par les fratries nombreuses.

- Niveau de vie (focus sur les bénéficiaires de prestations)

	Pont de Claix	GAM	France
Revenu médian mensuel en 2018	1614	1893	1811
Taux de pauvreté	20%	14%	15%
Ménages fiscaux non imposables	55%	44,2%	48,2%
Taux de croissance allocataires entre 2016 et 2019	+4,8%	-0,6%	-
Part d'allocataires RSA	6,1%	5,1%	5,1%

- L'ensemble des indicateurs montre que la population Pontoise est l'une des populations les plus pauvres de l'agglomération grenobloise. Il existe un quartier Politique de la Ville, celui des Iles de Mars-Olympiades et deux quartiers de veille active (Grand Galet et Taillefer-Marcelline).

- Emploi-chômage-précarité

Le taux d'activité des Pontois a légèrement diminué entre 2012 et 2017 passant de 75,1 % à 73,9 % le taux d'activité des hommes est plus élevé que celui des femmes.

	Pont de Claix	GAM	France
Taux d'activité 2017	73,9 %	72%	74,1%
Taux de chômage 15-24	21,8 %	24,5%	27,7%

Taux de chômage 25-54	13,5 %	11,9%	11,9%
Taux de chômage 55-64	10,9 %	8,8%	10,9%

1. La petite enfance

- Les enfants de 0 à 6 ans le territoire (données cafimaje)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nbre de Naissances	154	147	139	150	126	124	153
Nbre d'enfant de 0 à 3 ans	454	446	404	418	415	390	Non connu
Nbre d'enfant de 3 à 6 ans	412	423	407	404	385	393	Non connu
Total enfant 0 à 6 ans	866	869	811	822	800	783	Non connu

- On constate une baisse du nombre d'enfant de 0 à 6 ans entre 2015 et 2020. Cependant les naissances sont en augmentation en 2021 et cette tendance pourrait se poursuivre compte tenu des nouveaux logements livrés à compter de cette période.
- La situation professionnelle des familles d'enfant de 0 à 6 ans sur le territoire (donnée cafimaje année 2020)

	Enfant 0-3 ans non révolu	Enfant 3 ans révolu – 6 ans	%
Monoparental chômeur ou inactif	46	49	12,20%
Monoparental avec emploi	19	34	6,80%
Couple sans emploi (chômeur ou inactif)	45	41	11,00%
Couple dont 1 actif (dont 1 chômeur ou inactif)	140	131	34,80%
Couple dont 2 actifs	137	137	35,20%

- En 2020 sur les 783 enfants de 0 à 6 ans du territoire, on constate que 19% d'entre eux vivent dans une famille monoparentale. 11 % vivent dans une famille où aucun des 2 parents travaille, 34,8 % dans une famille où l'un des deux parents travaille et enfin 35,2% des enfants vivent dans une famille où les 2 parents travaillent.
- Nombre d'enfant ayant fréquenté une structure Petite Enfance avant l'entrée à l'école

Année scolaire	14-15	15-16	16-17	17-18	18-19	19-20	20-21	21-22
Année de naissance	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'enfant ayant fait une entrée à l'école sur la commune	132	159	143	132	135	140	148	135
Dont enfant ayant fréquenté une structure Petite enfance	96	106	87	81	84	75	85	86
	72,73%	66,67%	60,84%	61,36%	62,22%	53,57%	57,00%	63,7 %
Nb d'enfants entrés en Toute Petite Section (TPS)			32	36	45	48	45	40

- Les structures d'accueil de la petite enfance :
106 places équivalent temps plein sont proposées ce qui représente l'accueil de près de 350 enfants

différents par an. A compter de du 22 août 2022, ces places sont réparties de manière cohérente sur le territoire, soit :

- 62 places à la crèche Françoise Dolto située au centre de la ville au cœur du Quartier Politique de la Ville Îles de mars /Olympiades
- 6 places à la crèche familiale qui compte 3 assistantes maternelles
- 38 places à la crèche Jean Moulin situé au nord de la commune

Le service est également doté d'un espace petite enfance « La Ronde des Couleurs » qui accueille :

- Le Relais Petite Enfance (RPE)
- Les temps collectifs de la crèche familiale
- Le Lieu d'Accueil Enfant / Parent « La Capucine »

2 L'enfance et la jeunesse

- La population âgée de 3 à 24 ans
 - Les 3 - 24 ans représentent quasiment un tiers de la population pontoise. Cette part de jeunes est plus élevée que dans tous les territoires de comparaison.
 - Le quartier prioritaire Îles de Mars Olympiades est le plus jeune de la commune (en 2012 et 2017) alors que le quartier Villancourt est le moins jeune de la commune (en 2017). Entre 2012 et 2017 : baisse importante du nombre de jeunes dans les quartiers Bourg et Grand-Galet
 - La scolarisation des 3 à 24 ans
 - Les enfants pontois de 2/3 ans sont plus scolarisés que ceux des autres communes (données issues du recensement avant l'obligation de scolarisation depuis 2019).
 - Les adolescents (11-17 ans) pontois sont légèrement moins scolarisés que les adolescents français, mais plus scolarisés que les adolescents fontainois ou échirollois.
 - Le phénomène de déscolarisation des adolescents des Îles de Mars Olympiades s'aggrave entre les recensements 2012 et 2017.
 - Les filles mineures sont plus scolarisées que leurs homologues masculins, alors que les jeunes filles majeures sont moins scolarisées que les garçons majeurs
 - Effectifs scolaires
 - 1 070 enfants inscrits dans les écoles pontoises en 2020/2021, dont 431 dans les 6 écoles maternelles et 639 dans les 4 écoles élémentaires.
 - Le nombre moyen d'enfants par classe est légèrement inférieur aux moyennes nationales (21,4 enfants, contre 23 enfants en élémentaire et 21,2 enfants contre 24,1 enfants en maternelle).
 - L'ensemble des écoles de la commune sont rattachées au Réseau d'Éducation Prioritaire piloté par le Collège Nelson Mandela.
 - Accueil et accompagnement des 3 - 24 ans en extra et périscolaire
 - En 2020 : 88% des enfants scolarisés accueillis sur un temps périscolaire
 - Les centres de loisirs Alfa3a
 - Jean Moulin : 37% des enfants fréquentant le lieu habitent à Jean Moulin
 - Maison de l'Enfance : presque la moitié des enfants fréquentant cette structure habitent dans le quartier des Îles de Mars et 1/3 environ les Olympiades.
 - Une répartition équilibrée entre quartiers au centre aéré de Varces.
- ⇒ Depuis septembre 2022, la Ville a regroupé les accueils Maison de l'Enfance et Jean Moulin au sein d'un accueil unique situé dans le groupe scolaire Saint-Exupéry. Le centre aéré de Varces continue de fonctionner sur le même modèle d'accueil à la journée avec repas.

a) La politique enfance en direction des écoles maternelles et élémentaires

		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Elémentaire Îles de Mars	CP	33	46	40	38
	CE1	40	34	46	39
	CE2	42	39	27	42
	CM1	30	43	42	28
	CM2	44	30	44	43
Total école		189	192	199	190

Elémentaire Jules Verne	CP	27	27	19	17
	CE1	20	27	22	19
	CE2	30	20	25	22
	CM1	29	26	15	26
	CM2	27	27	25	16
Total école		133	127	106	100
Elémentaire Jean Moulin	CP	31	22	22	29
	CE1	23	34	23	22
	CE2	24	23	36	29
	CM1	28	27	23	33
	CM2	25	26	23	25
Total école		131	132	127	138
Elémentaire Saint Exupéry	CP	42	25	50	38
	CE1	52	43	23	53
	CE2	31	46	40	28
	CM1	45	33	47	41
	CM2	24	34	30	51
	ULIS	12	12	12	12
Total école		206	193	202	223
Maternelle Îles de Mars	TPS	6	7	8	6
	PS	20	14	17	28
	MS	20	18	15	20
	GS	17	23	14	17
Total école		63	62	54	71
Maternelle Pierre Fugain	TPS	10	7	9	8
	PS	23	27	19	21
	MS	24	24	23	22
	GS	25	21	25	21
Total école		82	79	76	72
Maternelle 120 Toises	TPS	4	4	1	5
	PS	7	13	10	14
	MS	18	8	14	9
	GS	11	20	9	17
Total école		40	45	34	45
Maternelle Villancourt / Saint Exupéry	TPS	13	10	9	8
	PS	38	43	34	37
	MS	30	37	34	33
	GS	27	37	32	36
Total école		108	127	109	114
Maternelle Jean Moulin	TPS	8	7	6	6
	PS	23	23	30	21
	MS	21	22	24	30
	GS	22	21	24	22
Total école		74	73	84	79
Maternelle Coteau	TPS	6	9	6	5
	PS	28	24	20	21
	MS	27	29	19	17
	GS	32	22	22	22
Total école		93	84	67	65
Total élèves		1119	1114	1058	1097

En complément des équipements, la Ville propose des contenus pédagogiques et des moyens humains :

Pour les élémentaires :

- 1 heure d'enseignement musical par classe par semaine
- 1 spectacle (sur Pont de Claix) accompagné d'une traversée culturelle (entre 3h et 5h d'interventions artistiques) par classe par an
- 1 spectacle à la MC2 par classe par an pour 10 classes environ
- 1h30 de visite d'exposition + atelier par classe par an
- 3 visites à la bibliothèque par classe par an pour les CP-CE1 + visite en autonomie pour les CE2-CM2
- 2 séances de 45 minutes de pratique sportive par classe par semaine
- 1 semaine en classe transplantée par an pour 12 classes
- Financement des coopératives scolaires : 11€ par élève et par an
- Fournitures scolaires : 31,50€ par élève et par an
- Mobilier des classes : 100€ par classe et par an

- Financement projets des écoles : 2000€ par an

Pour les maternelles :

- 1 spectacle (sur Pont de Claix) accompagné d'une traversée culturelle (entre 3h et 5h d'interventions artistiques) par classe par an
- 3 visites à la bibliothèque par classe par an
- 1h30 de visite d'exposition + atelier par classe par an
- 1 semaine en classe transplantée par an pour 12 classes
- 1 ATSEM par classe
- 1 cycle natation pour les grandes sections
- Financement des coopératives scolaires : 11€ par élève et par an
- Fournitures scolaires : 31,50€ par élève et par an
- Mobilier des classes : 100€ par classe et par an
- Financement projets des écoles : 2 000€ par an

b) La politique enfance périscolaire

- La Ville de Pont-de-Claix a fait le choix depuis de nombreuses années de déclarer en tant qu'Accueil Collectifs de Mineurs (ACM) les 10 accueils périscolaires de la commune, et ce auprès du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES).
- Les 10 accueils de loisirs périscolaires ont pour mission de décliner les axes du Projet Educatif de Territoire revu pour la période 2022-2026. Ils sont dirigés par une équipe de 5 directeurs d'accueils de loisirs qui interviennent auprès de 25 ATSEM et 35 animateurs, matin-midi et soir pour assurer l'accueil des enfants.
- Des programmes d'activités sont proposés sur tous les temps d'accueil, avec un focus particulier sur l'éducation à l'alimentation compte-tenu de la production en interne des 600 repas journaliers servis aux enfants.
- Les fréquentations montrent une présence plus importante des enfants sur le temps de restauration scolaire, puis sur les temps du soir et dans une moindre mesure sur l'accueil du matin. En moyenne, 50% des enfants inscrits à l'école déjeunent en restauration scolaire.

FREQUENTATION PERISCOLAIRE 2021				
	Matin	Midi	Soir	Nombre d'enfants différents
Maternelle Jean Moulin	2091	7623	3381	219
Elémentaire Jean Moulin	3561	12576	7402	
Maternelle 120 Toises	889	4852	2386	47
Maternelle Saint-Exupéry	961	10805	3706	281
Elémentaire Saint-Exupéry	2418	14525	6026	
Elémentaire Jules Verne	2237	11193	6545	114
Maternelle Coteau	1386	8227	3965	84
Maternelle Pierre Fugain	1592	6447	2889	76
Maternelle Iles de Mars	1307	5412	2811	183
Elémentaire Iles de Mars	3832	16308	7469	

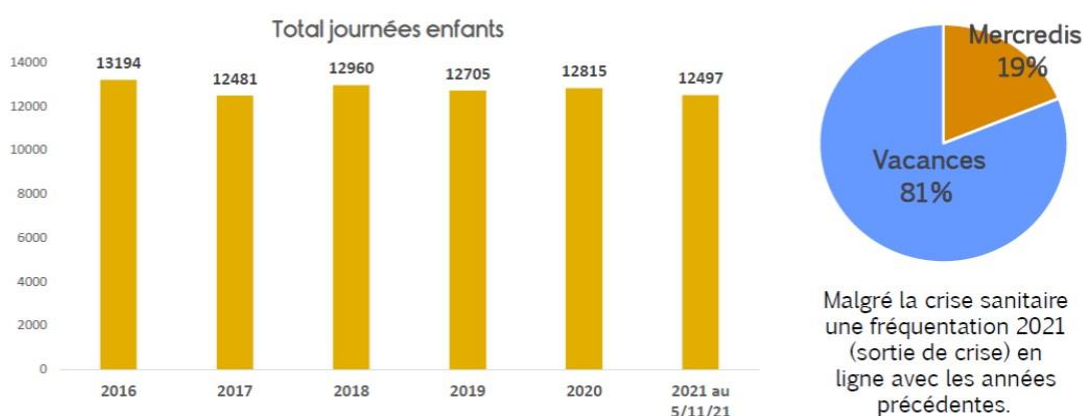
c) La politique enfance extrascolaire (et la DSP)

- Les accueils périscolaire (mercredi) et extra-scolaire (vacances) sont gérés par l'Association Alfa3a dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP). Un nouveau contrat a été conclu depuis le 1er septembre 2022 pour une durée de trois ans, renouvelable une fois.
- Deux accueils de loisirs sont proposés aux familles depuis septembre 2022 :
 - Un accueil à la demi-journée sans restauration au groupe scolaire Saint-Exupéry
 - Un accueil à la journée avec restauration au Centre Aéré situé sur la commune de Varces

- Afin d'assurer la continuité éducative, des équipes communes d'animateurs sont recrutés chaque année. Les animateurs interviennent ainsi en périscolaire et en extra-scolaire auprès des enfants.
- Effectifs enfants de 3 à 11 ans accueillis (2016-2022)
 - 66% des enfants scolarisés sur la commune fréquentent les accueils de loisirs Alfa3a
 - En moyenne, 710 enfants différents fréquentent les accueils de loisirs Alfa3a, soit 440 familles différentes.
 - Les effectifs sont composés à 55% de garçons et à 45% de filles.
 - Les pontois représentent 95% des enfants inscrits.

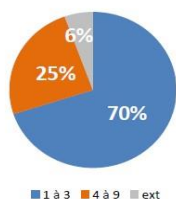
Moyenne des enfants accueillis	Mercredi	Vacances scolaires
Maison de l'Enfance	25	60
Jean Moulin	20	40
Centre aéré	65	95

Effectifs enfants de 3 à 11 ans accueillis



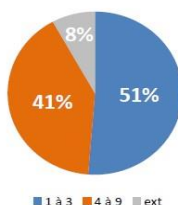
Tranches quotients des familles

Maison de l'Enfance



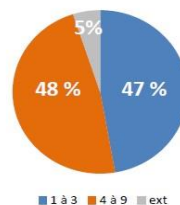
70 % des familles sont dans les 3 premières tranches (*stable*) (quotients < 762)

Jean Moulin



51 % des familles sont dans les 3 premières tranches (en baisse) (*Augmentation des extérieurs depuis 2019*)

Centre aéré de Varces



47 % des familles sont dans les 3 premières tranches (*stable*)

d) Les dispositifs d'accompagnement

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité CLAS	4 élémentaires sur la commune permettent aux enfants scolarisés en CE2 CM1 CM2 de bénéficier 2 fois par semaine d'ateliers après la journée d'école. 1 séance axée sur la méthodologie de travail et séance sur l'étayage culturel. Chaque école peut orienter 20 enfants
--	---

Programme de Réussite Éducative : Accompagnement individualisé	80 enfants bénéficient d'un accompagnement individuel sur les thématiques suivantes : - aide aux devoirs - accès aux loisirs - accès à la santé - soutien à la parentalité
Programme de Réussite Éducative : Les ateliers langagiers	Chaque année 45 enfants scolarisés en MS et GS sont accueillis 2h le mercredi matin sur une activité de stimulation langagière avec le jeu de société comme support pédagogique. Les profils sont les suivants : allophones, langue maternelle différente du français, petits parleurs

e) La jeunesse

- En 2017 à Pont-de-Claix, 1 600 jeunes âgés entre 18 et 29 ans habitent la commune. Parmi eux, environ 250 sont âgés de moins de 20 ans, 665 entre 20 et 24 ans, et 690 entre 25 et 29 ans. Cette tranche d'âge représente 15 % de la population pontoise.
- 40 % des 20-24 ans ne vivent plus au domicile de leurs parents, contre 85 % des 25-29 ans ; cela correspond aux tendances nationales.
- A Pont-de-Claix, 360 jeunes sont identifiés comme « neets » en 2017 ("Neither in employment, nor in education or training"), donc en situation de sans emploi, sans être inscrit au sein d'un parcours de formation, soit 23 % des moins de 30 ans (un taux identique à celui de l'ensemble des jeunes en France), contre 18 % en 2007. Entre 2007 et 2017, l'augmentation de la proportion de jeunes pontois "neets" est exclusivement liée à la précarisation de la situation des jeunes âgés entre 25 et 29 ans. Cette dernière tendance est propre à la situation pontoise et témoigne d'une situation professionnelle légèrement moins stable qu'à l'échelle nationale.
- En moyenne, les jeunes pontois inscrits dans un établissement d'enseignement affichent un niveau de diplôme déjà obtenu moins élevé que celui de l'ensemble des jeunes métropolitains et des jeunes des autres communes de comparaison (Eybens, Echirolles, Fontaine, Meylan). La part des jeunes pontois 18-29 ans sans BAC est de 39%, (contre 15% pour la Métro et 33% à Echirolles) mais, à l'image des dynamiques métropolitaines, cette part tend à baisser.
- La Ville dispose de plusieurs établissements scolaires et de structures d'accompagnement des jeunes :
 - **Collège Nelson Mandela**, implanté à Pont-de-Claix. Pour la poursuite d'étude, les élèves sont scolarisés en dehors du territoire communal. Le lycée généraliste de secteur se trouve à Echirolles (Marie Curie) et en fonction des orientations, les collégiens sont inscrits dans de nombreux lycées professionnels différents.
 - **Accueil de loisirs jeunes 11-17 ans « L'Escale »**. Situé en bord du quartier prioritaire, la structure jeunesse communément appelée « l'Escale » accueille des jeunes âgés de 11 à 17 ans dans le cadre d'un programme d'activité et d'un accueil déclaré auprès de la SDJES.
 - **Point Infos Jeunes**. Communément appelé « PIJ » pour l'ancien sigle Point Information Jeunesse, le Point Infos Jeunes est un lieu d'accompagnement des jeunes de 15 à 25 ans. Des actions partenariales sont proposées, notamment avec le collège, dès 13 ans autour de l'orientation.
 - **Mission Locale Sud-Isère**. L'antenne pontoise de la MLSI est située dans le centre-ville. Elle accompagne les jeunes dans leurs parcours d'insertion.
 - **Association de Prévention Spécialisée – APASE**. Deux éducateurs de prévention spécialisée interviennent à plein temps sur le territoire avec une priorité donnée aux jeunes de 11 à 21 ans.
 - **AFPA**. Acteur majeur de la formation pour adulte, l'AFPA s'est vu confier le développement des « promos 16-18 » pour accompagner jusqu'à leur majorité les jeunes décrocheurs.

En complément des acteurs présents physiquement sur le territoire, les partenaires développent une présence en ligne à travers de la diffusion d'information sur les réseaux sociaux utilisés par les jeunes mais également à travers des accompagnements dématérialisés dans le cadre du dispositif « Promeneurs du Net ».

Dispositifs d'accompagnement des jeunes	
CLAS Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	Permettre aux adolescents scolarisés en 6ème et 5ème de bénéficier d'ateliers dans la structure Jeunesse. Deux séances par semaine : 1 séance axée sur la méthodologie de travail et 1 séance sur l'étayage culturel. Le collège oriente 20 jeunes.
PRE Programme de Réussite Éducative : accompagnement individualisé	35 enfants bénéficient d'un accompagnement individuel sur les thématiques suivantes : - aide aux devoirs, prévention du décrochage - accès aux loisirs - accès à la santé - soutien à la parentalité
Bourses à projet	Une enveloppe budgétaire de 6000€ est dédiée à l'accompagnement des projets jeunes et des départs autonomes. En 2023, cette bourse sera fusionnée avec la bourse jeunes du CCAS afin de créer un dispositif unique d'accompagner aux projets et à la mobilité (notamment pour les stages).
Jobs citoyens	Recrutement annuel de 43 jeunes pontois âgés de 16 à 17 ans pour effectuer un job de 30h, une semaine dans l'année, dans un service de la Ville. Les jeunes sont prioritairement mobilisés sur des chantiers peintures dans les écoles mais également sur l'ensemble des métiers de la collectivité (entretien, espaces verts, administratif, accueil...).
Orientation des jeunes	Plusieurs dispositifs partenariaux sont proposés chaque année pour accompagner les jeunes dans leur orientation : - Accompagnement à la recherche de stage de 3 ^e - Projet Demo Campus et action « Pass test » - Formation au logiciel Parcoursio
Chantiers éducatifs	Recrutement annuel de 8 jeunes, accompagnés conjointement par le service jeunesse et l'association de prévention spécialisée (APASE) dans le cadre d'un chantier éducatif. Deux chantiers de 30h par an, à raison de 4 jeunes par chantier, avec un recrutement prioritaire de jeunes filles.
CMG Complément Minimum Garanti étudiants	Ouvert aux étudiants boursiers, situés sur les échelons 4 à 7. Selon l'échelon sur lequel se situe le bénéficiaire, entre 65 et 70 € lui seront versés chaque mois, en complément de sa bourse. De plus, un point d'accès aux droits est proposé aux jeunes, qu'ils soient éligibles au CMG ou non. Mise en œuvre : rentrée universitaire 2022

- L'accueil de loisirs « Escalé » a connu différentes organisations ces dernières années. Les chiffres de fréquentation montrent une baisse depuis 2019. Plusieurs éléments d'explication permettent de comprendre cette évolution :
 - Contexte de crise sanitaire et l'obligation du pass vaccinal peu répandu chez les adolescents
 - Turn-over et difficulté de recrutement dans la filière animation, créant un manque de repère dans l'équipe pour les jeunes fréquentant la structure
 - Une évolution dans la manière de concevoir les programmes. Volonté de sortir des propositions uniquement dites de « consommation » pour aller vers davantage de projets montés avec les jeunes.

	Réelle 2021	Réelle 2020	Réelle 2019
Prix de revient plafond	2.86	1.83	1.83
Nombre d'heures réalisées	11915.00	12316.00	14750.00

ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

ANNEXE 2 Bassin GAM SO

Type de Structure	Adresse de la Structure
Commune de Claix	
EAJE	
Multi accueil Cœur Village	Allée du 18 juin 1940 38640 Claix
Multi accueil Petit prince	4 Place du petit Rochefort 38640 Claix
LAEP	
LAEP La Maisonnée	Allée du 18 juin 1940 38640 Claix
RAM	
Relais petite enfance	Allée du 18 juin 1940 38640 Claix
ALSH	
ALSH péri /extra	Ecole Jules Ferry rue Jules Ferry 38640 Claix
	Ecole François Mignot 2 rue Rochefort 38640 Claix
	Ecole Malhivert 2 chemin de l'abbé 38640 Claix
ESPACE JEUNES	
Oxyjeun	31 avenue de Belledonne 38640 Claix
CENTRE SOCIAL	
La Cascade	4 Allée du 18 juin 1940 38640 Claix
Commune de Le Gua	
ALSH périscolaire	École élémentaire le Bruyant Le Plantement 38450 LE GUA
Accueil périscolaire	École maternelle Les Saillants 20 rue de la Mairie 38450 LE GUA
Centre de loisirs	38450 LE GUA
Commune de Miribel-Lanchâtre	
RAM	Salle multi activités Pré Tarachou
Commune de Saint-Paul de Varcès	
Multi accueil Mini loulou	Chemin de l'alphabet les épis d'or 38760 St Paul de Varcès
Local des jeunes	Le ruban Charriere chaude 38760 St Paul de Varcès
ALSH 3/11 ans et périscolaires	Chemin de l'alphabet les épis d'or 38760 St Paul de Varcès
Commune de Varcès-Allières-et-Risset	

EAJE	Espace Charles de Gaulle 38 760 Varcès-Allières-et-Risset
RAM/RPE	Espace Charles de Gaulle 38 760 Varcès-Allières-et-Risset
ALSH	L'Arc-en-Ciel Place Lützelachsen (32 avenue Joliot-Curie)
LAEP	Espace Charles de Gaulle 38 760 Varcès-Allières-et-Risset
Ludothèque	Espace Charles de Gaulle 38 760 Varcès-Allières-et-Risset
Centre socioculturel Emile Romanet	Espace Charles de Gaulle 38 760 Varcès-Allières-et-Risset
PIJ	Espace Charles de Gaulle 38 760 Varcès-Allières-et-Risset
Secteur jeunes	L'Arc-en-Ciel Place Lützelachsen (32 avenue Joliot-Curie)
Commune de Vif	
LAEP	CCAS Place Jean Couturier 38450 VIF
RPE	CCAS Place Jean Couturier 38450 VIF
Ludothèque	CCAS Place Jean Couturier 38450 VIF
Multi accueil La Coronille	CCAS Place Jean Couturier 38450 VIF
Multi Accueil les petits Brions	33 rue du Truchet 38 450 Vif
Espace jeunes et ALSH ADOS Ville	7 avenue de Rivalta 38450 VIF
ALSH 3/11 ans et 4 ALSH périscolaires	5 Place de la Libération 38450 VIF
Centre social	

ANNEXE 2 BIS – Liste des équipements et services de la ville de Pont de Claix

PONT DE CLAIX	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	Crèche Françoise Dolto – 36 avenue Victor Hugo – 62 places
	Crèche Jean Moulin – 7 rue du Docteur Valois – 38 places
	Crèche familiale – 11 rue Mozart – 8 places
LAEP	« La Capucine » - 11 rue Mozart
RPE	11 rue Mozart – 36 avenue Victor Hugo
ALSH	Accueil de loisirs périscolaire – Ecole maternelle Coteau 4, av. des Résistants – 38800 Le Pont-de-Claix
	Accueil de loisirs périscolaire – Ecole élémentaire Jules Verne 10, Rue Benoît Jay – 38800 Le Pont-de-Claix
	Accueil de loisirs périscolaire – Ecole maternelle Pierre Fugain 4, Rue Mozart – 38800 Le Pont-de-Claix
	Accueil de loisirs périscolaire – Ecole maternelle Iles de Mars 14, Rue Mozart – 38800 Le Pont-de-Claix
	Accueil de loisirs périscolaire – Ecole élémentaire Iles de Mars

	10, Rue Mozart – 38800 Le Pont-de-Claix
	Accueil de loisirs périscolaire – Ecole maternelle Saint-Exupéry 40, av. Victor Hugo – 38800 Le Pont-de-Claix
	Accueil de loisirs périscolaire – Ecole élémentaire Saint-Exupéry 40, av. Victor Hugo – 38800 Le Pont-de-Claix
	Accueil de loisirs périscolaire – Ecole maternelle 120 Toises 5, Rue du 19 mars 1962 – 38800 Le Pont-de-Claix
	Accueil de loisirs périscolaire – Ecole maternelle Jean Moulin 3, Rue du Dr Valois – 38800 Le Pont-de-Claix
	Accueil de loisirs périscolaire – Ecole élémentaire Jean Moulin 5, Rue du Dr Valois – 38800 Le Pont-de-Claix
	Accueil de loisirs périscolaire et extra-scolaire – Ecole élémentaire et maternelle Saint-Exupéry – 40, av. Victor Hugo – 38800 Le Pont-de-Claix
	Accueil de loisirs périscolaire et extra-scolaire – Centre aéré de Varcès – 20 Route du Martinais d'en bas – 38760 Varcès-Allières- et-Risset
	Accueil de loisirs périscolaire et extra-scolaire 11-17 ans – L'Escale – Place Michel Couëtoux – 38800 Le Pont-de-Claix
CENTRES SOCIAUX	Centre social Jean Moulin – 12 rue du Docteur Valois – 38800 Le Pont de Claix
	Centre social Irène Joliot-Curie - 27 av. Antoine Girard – 38880 Le Pont de Claix
PIJ	Point Info Jeunes – INFOS JEUNES – Place Michel Couëtoux – 38800 Le Pont-de-Claix

ANNEXE 3 – Plan d'actions 2022-2026 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

ANNEXE 3 Bassin GAM SO en cours d'élaboration. 1^{er} semestre 2023, finalisation du diagnostic et mise en place de groupes de travail thématiques en fonction des enjeux prioritaires du territoire. Les fonctions de chargés de coopération seront définies dans le courant 2023 pour une mise en place début 2024.

Le Projet Educatif De Territoire : focus sur la coéducation et parentalité

Le PEDT 2022-2026 « une génération qui avance » est un document allant de la petite enfance à la jeunesse, il est ainsi structuré en 3 grandes familles d'âge : la petite enfance (0-3 ans), l'enfance (3-11 ans), la jeunesse (11-17 ans). Il s'agit à la fois de donner une meilleure lisibilité des objectifs spécifiques aux différentes tranches d'âges, tout en développant la continuité éducative.

L'élaboration du PEDT 2022-2026 a pour objectif de réaliser un document commun pour les acteurs de l'éducation, énonçant les finalités, les objectifs et les grands moyens. Il est fédérateur et producteur de sens, notamment pendant le temps de construction du document.

Les valeurs du PEDT

1. Garantir l'égalité des chances par l'inclusion de tous et lutter contre l'isolement
2. Lutter contre les déterminismes sociaux en favorisant le bien être, la socialisation et la construction de l'identité de l'individu
3. Faire ensemble et vivre ensemble en permettant à tous de devenir des citoyens éclairés sur le monde
4. Amplifier le rôle des institutions et des acteurs associatifs comme lieux de ressources pour les parents, les enfants et les jeunes
5. Respecter le rythme de l'enfant et du jeune

Les enjeux pour le bassin de vie de Pont de Claix :

1. Des chargés de coopération CTG multiples et complémentaires (Action 3 : coordination)

- Une coordination/animation de la CTG assurée par la coordinatrice pédagogique enfance-jeunesse à hauteur de 50% d'un ETP.
- Une animation du Projet Educatif de Territoire assurée par un directeur à hauteur de 25% d'un ETP.
- Une animation du Projet Social assurée par une directrice à hauteur de 25% d'un ETP.
- Une déclinaison opérationnelle du PEDT sur tous les temps de l'enfant et des jeunes assurée par la cheffe de service enfance-jeunesse et vie scolaire à hauteur de 25% d'un ETP.
- Une déclinaison opérationnelle du PEDT pour les jeunes enfants assurée par la cheffe de service petite enfance à hauteur de 25% d'un ETP.

2. Petite enfance :

- Maintien des actions existantes (Action 1 : poursuivre l'accueil des jeunes enfants) par les structures d'accueil : crèche Françoise Dolto, crèche Jean Moulin, crèche familiale, Relais Petite Enfance, Lieu d'Accueil Enfants Parents.
- L'accueil des enfants en toute petite section de maternelle est proposé aux enfants ayant atteint l'âge de 2 ans au 31 août de l'année. Une quarantaine d'enfant entre donc à l'école chaque année dans ces classes, répartis sur l'ensemble des écoles de la commune. Le constat commun éducation nationale et direction petite enfance /enfance de la ville est que l'accueil de ces enfants, qui ont parfois juste 2 ans, n'est pas totalement satisfaisant.
- Sur cette tranche d'âge des étapes importantes du développement de l'enfant se mettent en place : recherche de socialisation, conquête de l'autonomie, acquisitions motrices et sensorielles, développement de la communication verbale, de l'intelligence représentative (l'enfant réfléchit, se pose des questions). Elle est déterminante pour l'acquisition du langage : enrichissement du vocabulaire, construction de phrases de plus en plus élaborées, construction de sa personnalité, affirmation du « soi ».
- L'enjeu de cette période s'articule autour du respect de l'individualité de chaque enfant, du besoin de jouer, de favoriser le rêve et l'imaginaire, de développer la créativité...
- Les besoins d'activités motrices de ces enfants nécessitent également un espace spécifique pour courir, explorer.
- Toutes ces acquisitions nécessitent :

- une prise en charge individualisée prenant en compte le très jeune âge et les variations importantes du développement de chaque enfant (autonomie, propreté,...).
- un environnement sécurisant, une stabilité affective posant des limites apaisantes permettant à l'enfant de grandir en toute confiance.
- la prise en compte des besoins alimentaires particulier et du rythme de chacun pour s'alimenter.
- le respect des rythmes veille/sommeil : besoin de temps de repos, les différences de fatigabilité sont considérables d'un enfant à l'autre à cet âge.

⇒ Aussi, il semble important de mettre en place, en collaboration avec l'Education Nationale, des actions passerelles qui permettent une meilleure transition vers l'école pour ces enfants.

3. L'enfance :

- Maintien des actions existantes (Action 2 : Développer l'accueil de loisirs sur tous les temps de l'enfant et du jeune) par les structures d'accueils de loisirs périscolaire et extrascolaire 3-11 ans, le CLAS.
- Le rapport à l'école en mutation :
Depuis le développement de la scolarisation obligatoire, l'école avait progressivement acquis une place centrale dans la société et dans la vie des familles. L'évolution récente et rapide de la société montre désormais une forme d'éloignement vis-à-vis de cette entité comme au global des services publics. De plus en plus de familles expriment un rapport de consommation vis-à-vis des services rendus, avec un rapport plus « utilitariste » à l'école (apprendre à lire, écrire, compter...), une forme d'éloignement en termes de valeurs (respect du cadre, rapport à l'autorité...) et une remise en question du rôle des acteurs éducatifs (accompagnement à la parentalité, accompagnement des situations individuelles d'enfants...). La désaffection du métier d'enseignant en est une traduction concrète.
- L'enjeu particulier des interventions éducatives sur tous les temps de l'enfant :
Dans les échanges avec les familles et les enfants, ressort régulièrement un écart entre les apprentissages scolaires et la réalité de la vie du quotidien. Les comportements de certains enfants sont très variables en fonction du cadre (scolaire, périscolaire, extra-scolaire, espace public, cercle privé...) et ils renvoient eux-mêmes à des comportements attribués à l'un ou l'autre de ces espaces. Les enfants identifient la manière dont ils doivent se comporter à l'école, tout en considérant que ces comportements ne sont pas nécessaires d'être suivi en dehors.
Lors des récentes discussions entre les acteurs éducatifs du territoire (parents, enseignants, animateurs, élus, techniciens, associations) un point important a régulièrement été souligné : la nécessité que les différents acteurs éducatifs présents, autour des enfants, fassent « communauté ». Dans le PEDT nous l'avons identifié comme un des enjeux de la continuité éducative.

⇒ Investir tous les temps de l'enfant que les enfants et les jeunes puissent trouver d'une part de la continuité dans les contenus et d'autre part que les cadres (et les postures) qui sont tenus par les éducateurs fassent également continuité.

- La pénurie de la filière animation :
Afin de mettre en œuvre les orientations du Projet Educatif de Territoire, la Ville de Pont-de-Claix souhaite s'appuyer sur les acteurs socio-éducatifs. Le réseau partenarial est important mais les acteurs pivots de l'éducation sont aujourd'hui difficile à trouver. En effet, la filière animation connaît une désaffection de plus en plus accrue qui conduit à devoir recruter des animateurs peu formés et à les accompagner. Malgré cela le turn-over reste important et l'accompagnement doit se renouveler plusieurs fois par an avec de nouveaux agents. Cette situation pèse sur le lien de confiance que les équipes peuvent construire avec les familles et sur le rapport éducatif qu'elles peuvent construire avec les enfants.

⇒ Travailler à la revalorisation du métier d'animateur, en particulier par des contrats moins morcelés, des entrées en formation plus fréquentes.

4. La jeunesse :

- Maintien des actions existantes (Action 2 : Développer l'accueil de loisirs sur tous les temps de l'enfant et du jeune) par les structures d'accueils de loisirs périscolaire et extrascolaire 11-17 ans, la Prestation de Service Jeunes, le CLAS.
- En 2021, la Ville de Pont-de-Claix a conduit une évaluation de la politique jeunesse. Des thématiques prioritaires ont ainsi pu être identifiées :
 - l'accès à l'autonomie : études, travail, argent
 - les relations amicales et l'égalité filles-garçons
 - les enjeux de société : écologie, racisme et discrimination, harcèlement
- L'analyse des échanges avec les jeunes montre un très fort attachement au territoire pontois et une difficulté chez les jeunes d'arriver à se projeter en dehors de ce territoire. Les jeunes identifient peu le diplôme comme un outil d'émancipation sociale, alors que le travail et la volonté apparaissent comme moteurs dans leurs perspectives.
- La valeur donnée au travail et à l'argent peut refléter pour certains jeunes, une forme d'anxiété face à l'avenir alors que les jeunes sont plus touchés par le chômage et la précarité, notamment dans le QPV.
- 1/4 des jeunes, et même 30% des garçons se disent inquiets sur l'avenir, notamment à cause d'un manque de visibilité ou de perspectives sur leur parcours.
- Moins d'un 1 jeune de 18-24 ans sur 2 poursuit ses études à Pont de Claix et moins d'1 jeune sur 2 considère que le diplôme est un levier pour réussir professionnellement.
- Les jeunes se sentent insuffisamment écoutés et valorisés par les adultes (notamment en QPV ou à Grand Gallet), avec plus de difficultés que leurs parents pour accéder à l'autonomie.
- Une majorité de jeunes Pontois (60%) trouve un intérêt à s'engager (pour la ville, pour d'autres jeunes en besoin) et à donner leur avis sur les actions qui les concernent, à condition qu'ils soient entendus dans leurs propositions et mis en responsabilité.
- Pour répondre aux enjeux de la population jeune, les acteurs publics doivent déployer différentes stratégies :

- ⇒ Accentuer la présence auprès d'une variété de public, y compris ceux peu présents sur l'espace public mais qui résident à Pont-de-Claix.
- ⇒ Les partenaires doivent s'adapter à la vitesse d'évolution de la population jeune et notamment des outils qu'elle utilise.
- ⇒ Le maillage partenarial, dans un territoire de taille intermédiaire, doit continuer de s'amplifier pour être plus présent là où cela est nécessaire.

5. La parentalité :

- Maintien des actions existantes (Action 4 : Parentalité) par les accueils et actions des centres sociaux.
- Compte tenu de la structure de la population Pontoise et du nombre important de familles, les référents familles des Centres sociaux coordonnent le réseau des partenaires de la parentalité sur la ville. La ludothèque, les ateliers enfants, parents et les sorties « Prenons l'air ensemble » sont une véritable porte d'entrée dans les équipements pour les familles. Ces actions collectives mêlant personnes seules, familles nombreuses, et mono parentales sont vectrices d'entraide et de lien social.
- Les centres sociaux sont des lieux ressources et d'accompagnement à la parentalité et agissent sur la parentalité pour toutes les familles en facilitant les relations et les solidarités. Il favorise les relations intra et interfamiliales et concourent à rompre l'isolement des familles.
- En découle les objectifs opérationnels suivant :
 - Contribuer au renforcement de la cohésion intra-familiale et à l'épanouissement des parents et de leurs enfants (maintenir et développer le lien de confiance avec les familles).

- Favoriser les moments conviviaux et les temps de vacances entre enfants, parents.
 - Donner la possibilité aux familles de créer du lien entre elles et de développer ce lien en dehors de la structure.
 - Échanger et débattre de thématiques liées à la parentalité entre pairs et avec des intervenants.
 - Proposer aux familles des temps ludiques pour appréhender les outils numériques.
 - Soutenir les parents dans l'accès à la santé et à une alimentation variée.
 - Permettre aux parents de prendre soin de soi pour pouvoir prendre soin des autres.
- Quelques exemples d'actions menées et à poursuivre pour répondre aux enjeux :

- ⇒ Le réseau des partenaires de la parentalité, depuis 2019 réunions trimestrielles et mise en place de projets communs.
- ⇒ Les ludothèques
- ⇒ Les ateliers enfants parents
- ⇒ Les sorties « Prenons l'air ensemble » et séjour
- ⇒ L'entraide à la parentalité
- ⇒ Le projet écran parentalité, usage du numérique
- ⇒ L'accompagnement budgétaire aux loisirs dans le cadre du dispositif vacances solidaire.
- ⇒ L'aide aux départs en vacances en familles (aide selon QF CAF versée par le CCAS).

- Les habitants sont alors acteurs en participant à l'élaboration des projets et à leur déroulement, leurs besoins sont analysés et les professionnels des centres sociaux les accompagnent dans la formalisation des projets. Les habitants sont impliqués dans les groupes participatifs et peuvent être bénévoles.

6. L'animation de la vie sociale :

- Les centres sociaux sont des lieux-ressources qui proposent des services et actions collectives intergénérationnelles à finalités sociales et éducatives, ils soutiennent le développement de la participation des usagers habitants afin de leur permettre de contribuer eux-mêmes à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions. Ils sont pilotes sur les temps festifs et le vivre ensemble, le lien avec les services, les partenaires, les écoles et les périscolaires se renforcent et perdureront dans les années à venir afin de mobiliser les familles.
- Les objectifs sont :
 - Impliquer les habitants dans le développement de leurs territoires et coconstruire avec eux des actions conviviales qui permettent de favoriser la cohésion et le mieux vivre ensemble.
 - Favoriser la mixité sociale et culturelle dans tous les projets par le biais de la culture
 - Valoriser la dimension interculturelle du quartier et de ses habitants et promouvoir une image positive du quartier
 - Favoriser la rencontre, le rapprochement et les liens entre les habitants
 - Favoriser l'accès à la culture
 - Renforcer le lien social et rompre l'isolement
 - Favoriser la participation des habitants en permettant d'étendre leur savoir et leur savoir-faire ; valoriser les personnes et les compétences
 - Permettre la création de solidarité et de liens sociaux
 - Promouvoir une démarche solidaire et citoyenne auprès des habitants
 - Valoriser la dimension interculturelle du quartier et de ses habitants et promouvoir une image positive des quartiers prioritaires et en veille (Iles De Mars/ Olympiades-Taillefer Marceline-Grand Galet)
 - Réfléchir sur les conditions du mieux vivre ensemble dans le quartier
 - Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants dans la ville, lutter contre le repli sur soi.
- Les actions menées et à poursuivre pour répondre aux objectifs :

- ⇒ Actions « Aller-vers » à la sortie des écoles et dans les parcs pour sensibiliser les habitants des différents quartiers participant peu ou pas aux animations proposées par les centres sociaux, la Maison de l'Habitant et leurs partenaires.
- ⇒ Ateliers thématiques en fonction des besoins et des envies des habitants : santé, culture, animation des jardins partagés et pédagogiques, aménagements urbains, lutte contre les discriminations
- ⇒ Pilotage d'un groupe participatif composé d'habitants et de partenaires pour la mise en place de temps festifs et culturels en lien avec les structures enfance et jeunesse notamment.
- ⇒ Actions partagées centrées sur l'échange de savoir et savoir faire des habitants : poursuite des groupes d'échange de savoirs

Les axes et les actions :

Axe 1 : Accompagner tous les enfants et jeunes vers l'épanouissement individuel et collectif

Axe 2 : Faire avec les parents

Axe 3 : Coéduquer et construire ensemble

Actions en cours :

Action 1 : Poursuivre l'accueil des jeunes enfants

Action 2 : Développer l'accueil de loisirs sur tous les temps de l'enfant et du jeune

Action 3 : Coordination

Action 4 : Parentalité (centres sociaux)

Action 5 : Animation de la vie sociale

Nouvelles actions (fiches actions en annexe) :

Action 1 : Créer un espace d'accueil passerelle entre la petite enfance et la scolarisation maternelle

Action 2 : Veiller à la bonne intégration des enfants à besoins spécifiques sur les pauses méridiennes

Action 3 : Accompagner les étudiants dans leurs études supérieures par le dispositif du Complément Minimum Garanti (CMG étudiant)

Action 4 : Accompagner les jeunes dans leurs projets

Action 1 : Créer un espace d'accueil passerelle entre la petite enfance et la scolarisation maternelle

Diagnostic initial	Public cible
<i>L'accueil des enfants en toute petite section de maternelle est possible pour les enfants âgés d'au moins 2 ans en août. Le constat commun Ville /Education Nationale révèle des difficultés à accueillir ces enfants dans des conditions adaptées à leur jeune âge et à leurs besoins spécifiques malgré la formation des enseignants et la présence d'une Atsem par classe.</i>	Enfants de 2- 3 ans et leur famille
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> - Informer les familles sur les modalités d'accueil, les rythmes de l'école... afin qu'elles puissent prendre une décision éclairée quant à la scolarisation de leur enfant. - Répondre aux besoins spécifiques des enfants de 2-3 ans. - Faciliter l'intégration scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Conduire un diagnostic partagé Ville/Education Nationale/Familles - Identifier un espace et du personnel compétent pour accueillir les enfants avant l'entrée à l'école - Informer les familles lors d'un temps de rencontre enseignants / professionnels petite enfance / enfance (périscolaires)
	Echéances de réalisation
	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre information parent : 1er trimestre 2022 - Diagnostic : 2023 - Montage du projet : 2023-2024 - Ouverture du lieu : septembre 2024
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> - Service Petite enfance - Service enfance (Atsem + périscolaire) 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer un espace plus adapté aux enfants de 2-3 ans avant l'entrée à l'école - Dialogue pédagogique de meilleure qualité avec les familles.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Education Nationale - CAF de l'Isère - Familles 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'enfants accueillis - Qualité du partenariat
Budget	
- Dépenses :	- Recettes :

Action 2 : Veiller à la bonne intégration des enfants à besoins spécifiques sur les pauses méridiennes

Diagnostic initial	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> - Pont de Claix scolarise 1100 enfants de la TPS au CM2. Sur cet effectif, 625 sont inscrits à la restauration. Entre 5 à 10 enfants par école nécessitent une attention particulière permettant leur bonne intégration dans le groupe de pairs sur le temps du périscolaire méridien. - Les équipes d'animation ont besoin de renfort humain - Les retours des équipes d'animateurs démunis face à ces enfants reconnus porteurs de handicap ou non mettent en exergue un besoin de formation et d'accompagnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les co-éducateurs : parents, ATSEM, animateurs, AESH, enseignants, agents de restauration, ETAPS - Les enfants ciblés
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un réseau de partenaires : co-éducateurs, rééducateurs, institutions - Assurer un service de qualité avec des agents formés - Organiser une politique du handicap dynamique et transversale 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer dans le plan de formation des animateurs le volet « accueil enfants porteurs de handicap et troubles du comportement » - Recruter des agents diplômés (moniteur éducateur) - Mettre en place le réseau : comité technique
	Echéances de réalisation
	<ul style="list-style-type: none"> - 2023 2024
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> - Service enfance jeunesse - Service Réussite Éducative - Service Petite Enfance 	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure prise en charge de ce public - Aménager les structures - Offrir un service de qualité avec des agents formés - Associer, orienter et accompagner les familles
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Ville - CCAS - Éducation Nationale - CAF 38 - Département - Rééducateurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité du réseau : nombre de partenariat noué - Satisfaction des familles et agents/ accueil des enfants - Nombre de formations dispensées aux animateurs - Nombre de rencontres avec les familles
Budget	
Dépenses :	Recettes :

Action 3 : Accompagner les étudiants dans leurs études supérieures par le dispositif du Complément Minimum Garanti (CMG étudiants)

Diagnostic initial	Public cible
Alors que le diplôme reste la meilleure protection contre le chômage, seuls 40 % des 18-24 ans de Pont de Claix sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur, un chiffre faible par rapport aux moyennes métropolitaine et nationale.	Pontois étudiants boursiers, situés sur les échelons 4 à 7. Public-cible estimé à 80 par l'étude conduite en 2020 par l'AURG et le CCAS.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> - Lever les barrières économiques à l'accès aux études supérieures. - Encourager les jeunes pontois à poursuivre leurs études supérieures, en finançant une partie des dépenses liées à leur formation. - Permettre aux jeunes de connaître et d'accéder à leurs droits 	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire à remplir en ligne - Attribution sur critère d'une aide comprise entre 65 et 70€ par mois, en complément de la bourse
	Echéances de réalisation
	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement du CMG en septembre 2022
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> - Centre Communal d'Action Sociale : Léna Auclair - Service enfance, jeunesse et vie scolaire : Alice Boulleaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du pourcentage de bacheliers en poursuite d'étude supérieures - Levée de certains déterminismes sociaux dans les parcours d'orientation scolaire - Diminuer le non recours aux droits
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Caf de l'Isère - CROUS - Université Grenoble-Alpes - Le département de l'Isère 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes bénéficiaires du CMG - Pourcentage de jeunes pontois en poursuite d'études supérieures - Recours aux aides de la Ville et des partenaires sociaux - Evaluation qualitative (panel)
Budget	
<ul style="list-style-type: none"> - Dépenses : 40 000€ 	<ul style="list-style-type: none"> - Recettes : CCAS : 40 000€

Action 4 : Soutenir financièrement les projets des jeunes

Diagnostic initial	Public cible
La Ville dispose d'une bourse jeune dédiée aux projets gérés par le service jeunesse et d'une bourse jeune dédiée à la mobilité gérée par le CCAS. Ces deux dispositifs sont peu lisibles pour la population et source de doublon. Suite à l'évaluation jeunesse réalisée en 2021 et à la mise en place du CMG étudiants, il a été proposé de les fusionner.	Jeunes pontois âgés de 11 à 25 ans.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les projets et les initiatives des jeunes pontois - Faire émerger des envies - Lever les freins à la mobilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire unique - Commission d'attribution pluri-annuelle
	Echéances de réalisation
	Janvier 2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> - Service enfance jeunesse et vie scolaire - CCAS de Pont-de-Claix 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de projets accompagnés
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - APASE - Mission Locale - Etablissements scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets accompagnés - Articulation des demandes
Budget	
Dépenses : 10 000€	Recettes :

ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

ANNEXE 4 Bassin GAM SO

Comité de pilotage

Il a été décidé que le copil serait constitué des Maires (ou d'un.e élu.e), du ou de la DGS et d'un.e technicien.ne

Claix Mr Christophe REVIL (ou Mme Sandrine IMBERT ou Mme Sylvie ALPHONSE) Mme Christine ROCHA Mme Emmanuelle COING-ROY	Maire DGS Responsable service Petite Enfance / coordinatrice LAEP
Le Gua Mr Simon FARLEY (ou un représentant) Mme Estelle REVOL (ou Mme Ferrara) Mme Corinne FAURE Mme Gaëlle FERNANDES	Maire Conseillère déléguée aux affaires sociales et à la culture Secrétaire générale Coordinatrice Enfance-Jeunesse
Miribel-Lanchâtre Mr Michel GAUTHIER (ou un représentant) Mme Joëlle ALGOUD	Maire
Saint-Paul de Varces Mr David RICHARD (ou un représentant) Mylène SIBILLE Mme Anne Laure GOTHON	Maire Elue Responsable service jeunesse

Varcès-Allières-et-Risset Mr Jean Luc CORBET (ou un représentant) Mme Laurence PAULIK Mr Laurent AGERON	Maire DGS Directeur pôle socioéducatif et culturel
Vif Mr Guy GENET Mme Céline MILLIAT	Maire DGS Directrice Education et Sports

Comité technique

Claix Mme Emanuelle COING-ROY	Responsable service Petite Enfance / coordinatrice LAEP
Le Gua Mme Corinne FAURE Mme Gaëlle FERNANDES	Secrétaire générale Coordinatrice Enfance-Jeunesse
Miribel-Lanchâtre Mme Joëlle ALGOUD	
Saint-Paul de Varcès Mme Anne Laure GOTHON	Responsable service jeunesse
Varcès-Allières-et-Risset Mr Laurent AGERON	Directeur pôle socioéducatif et culturel
Vif Mme Céline MILLIAT	Directrice Education et Sports

Personnes chargées de la coordination : Mme Emanuelle COING-ROY et Mr Laurent AGERON.

PILOTAGE STRATEGIQUE

Un comité de pilotage une fois par an.

Mr NINFOSI Maxime, adjoint éducation-enfance-jeunesse-petite enfance-restauration

Mme EMERI-WEIHOFF Isabelle, adjointe aux solidarités

Mr WEBER Christophe, Directeur Education Enfance Jeunesse

Mme FELIX Véronique, Directrice des Solidarités et du CCAS

Mme BOULLEAUX Alice, Cheffe de service enfance-jeunesse-vie scolaire

Mme REPELIN Laurence, Cheffe de service petite enfance

Mme STENNAS Nabila, Coordinatrice pédagogique

Deux comités techniques par an

Les comités techniques de préparation du Comité de pilotage CTG, permettent de rassembler l'ensemble des démarches conduites sur le territoire.

Membres du COTECH :

Mr WEBER Christophe, Directeur Education Enfance Jeunesse

Mme BOULLEAUX Alice, Cheffe de service enfance-jeunesse-vie scolaire

Mme REPELIN Laurence, Cheffe de service petite enfance

Mme BAUDARD Sophie, Cheffe de service réussite éducative

Mme STENNAS Nabila, Coordinatrice pédagogique

Mme FELIX Véronique, Directrice des Solidarités et du CCAS

Mme PONCET Claudine, Directrice des Centres sociaux

Mme TURPIN Fanny, Directrice adjointe des Centres Sociaux

Mme VACHEZ Christine, Directrice Pilotage des Ressources et de la Démocratie Locale

Mr MICELI Christophe, Chef de service vie sportive

Mme DANCOISNE Véronique, Cheffe de service vie associative

Mme LANTEZ Laura, Directrice des Affaires Culturelles

PILOTAGE OPERATIONNEL

Comité de Direction de la Ville de Pont-de-Claix : hebdomadaire

Réunion de Direction DEEJ : hebdomadaire

Réunion de service petite enfance : tous les 15 jours

Réunion de service enfance-jeunesse-vie scolaire : hebdomadaire

Réunion de service des centres sociaux : hebdomadaire

Comité de pilotage du PEDT : 2 fois par an

Comité de pilotage des projets sociaux

Groupe de travail parentalité

Groupe de travail CMG

Coordination Politique de la Ville

Groupes de travail par projets

Les chargés de coopération sont présents dans les différentes instances opérationnelles et groupes de travail, selon les thématiques ou projets abordés.

ANNEXE 5 – Evaluation

ANNEXE 5 Bassin GAM SO : les indicateurs d'évaluation seront travaillés en 2023, avec la définition des fiches action.

ANNEXE 5 BIS– Evaluation

Chaque année, la Ville de Pont-de-Claix conduit une démarche d'évaluation d'une de ses politiques publiques, en définissant une question évaluative. La politique petite enfance a fait l'objet d'une évaluation en 2019 et la politique jeunesse a fait l'objet d'une évaluation en 2021. La proposition sera faite pour que la CTG fasse l'objet d'une évaluation globale par la collectivité en 2025.

Concernant le périmètre de la nouvelle CTG et le maillage entre les collectivités, il sera proposé que le Comité de pilotage annuel prévu en 2024, soit à mi-parcours de l'exécution de la CTG soit dédié à cette question.

En complément, chaque année, la collectivité procède à l'évaluation de chaque action mise en place (voir critères d'évaluation dans les fiches actions). Les bilans sont présentés en comité de pilotage afin d'orienter la conduite des actions.

ANNEXE 6 – Délibérations du conseil municipal (communautaire) des communes

- Annexe 6-1 : commune de Claix, délibération du conseil municipal n° 47/2022 du 29/06/2022
- Annexe 6-2 : commune de Le Gua, délibération du conseil municipal n° 373-2022 du 28/03/22
- Annexe 6-3 : commune de Miribel-Lanchâtre, délibération du conseil municipal n° du
- Annexe 6-4 : commune de Pont de Claix, délibération du conseil municipal n° du 24/11/22
- Annexe 6-5 : commune de Saint-Paul de Varces, délibération du conseil municipal n° du
- Annexe 6-6 : commune de Varces-Allières-et-Risset, délibération du conseil municipal n° du 15/11/22
- Annexe 6-7 : commune de Vif, délibération du conseil municipal n° du